

Préconisations issues de l'atelier « Contrats territoriaux et biodiversité » pour un contrat territorial intégrant au mieux les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

Cadre souple, transversal et pluriannuel

- Transversalité et aspect central de la biodiversité
- Souplesse du cadre pour s'adapter aux spécificités des territoires
- Vision pluriannuelle avec un calendrier de programmation

Diagnostic et enjeux

- Basé sur la connaissance à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC)
- Réalisation systématique d'un état des lieux, et d'une définition des enjeux spécifiques avec pour objectif de faciliter le suivi pendant le contrat
- Intégration des projections climatiques et de vulnérabilité au changement climatique

Gouvernance ouverte

- Coalition d'acteurs clefs définis par rapport aux défis priorités tout en prenant en compte les enjeux des partenaires
- Création de temps de dialogue pour permettre l'amélioration continue avant l'adoption d'une action
- Gouvernance interterritoriale et/ou transfrontalière
- Des signataires bien identifiés, aux engagements et rôles respectifs définis

Objectifs quantitatifs

- La biodiversité devient un objectif transversal du contrat
- Objectifs précis quantifiés adaptables par territoire et dont la contribution aux objectifs nationaux peut être définie
- Des critères d'éco conditionnalité transversaux fixés
- Des objectifs qui encouragent à éviter et réduire plutôt qu'à compenser

Préconisations de contenu

- Des actions de préservation et de restauration de la biodiversité opérationnelles et non administratives
- Proposition a minima d'une action de sensibilisation et d'un projet pour la biodiversité par contrat
- Conception de fiches actions par axe stratégique à mettre en place dans un temps défini
- Des solutions d'adaptation fondées sur la nature vis-à-vis des risques naturels ou de la lutte contre le changement climatique privilégiées

Financements

- Financements ad hoc en faveur de la biodiversité
- Financement pluriannuel fléché vers les actions prioritaires
- Financements à prévoir pour l'ingénierie de définition de projets d'investissement pour la restauration de milieux dégradés
- Financements pour accompagner seulement les projets favorables à la biodiversité, avec un système de bonus
- Un comité des financeurs pour coordonner l'ensemble des financements mobilisables

Indicateurs et critères de réussite

- Intégration des indicateurs de préservation et de restauration de la biodiversité (PRB) précis tels que définis par l'IPBES/Observatoire National de la Biodiversité
- Des indicateurs communs à tous les futurs contrats
- Mise à disposition d'une grille d'auto-évaluation

Animation et communication

- Sensibilisation à la biodiversité préconisée des élus et des agents des collectivités
- Communication à travers des images « chocs » pour permettre une prise de conscience rapide
- Un cadre de concertation établi pour les structures qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des contrats
- Un appel à projets possible sur le territoire pour alimenter le contenu du contrat
- Un contrat et des résultats rendus lisibles auprès des citoyens
- Des animations autour d'échanges d'expériences, partage d'actions inspirantes entre communautés
- Des temps d'échange avec l'ensemble des acteurs du territoire autour de la biodiversité

Interaction avec d'autres politiques et thématiques

- Un cadre qui s'appuie sur les autres documents stratégiques de référence existant
- Des indicateurs communs à fixer, s'assurer de la cohérence des enjeux
- Cibler l'état des milieux sans opposition entre eau et biodiversité
- Des enjeux de biodiversité qui s'intègrent progressivement dans les pratiques et politiques sectorielles

Accès aux ressources

- Nécessité d'avoir une ingénierie suffisante, tant pour les phases amont que pour les phases opérationnelles
- Mise à disposition d'un conseiller en écologie partagée pour concevoir les projets
- Des experts en solutions de préservation de la biodiversité
- Des animateurs de contrats et de dialogue territorial
- Une veille réglementaire mise à disposition par le prescripteur
- Des informations et réseaux d'acteurs disponibles via une plateforme numérique
- Un accès facilité à des solutions d'adaptation fondées sur la nature